



le 19 juillet 2019

**Le CNPA se félicite des annonces  
de Christophe Castaner, en faveur d'une éducation routière  
de proximité et de qualité**

Le CNPA Education et Sécurité Routières se félicite des annonces faites ce matin par le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, sur le passage de l'épreuve pratique du permis de conduire à partir de 17 ans, le doublement du volume d'heures pouvant être mobilisées par l'élève pour l'apprentissage sur simulateur, et la réduction à 3 mois du délai d'attente pour la formation complémentaire « boîte mécanique » dans le cadre du permis « boîte automatique ».

Les nouvelles mesures annoncées ne constituent pas une surprise, elles sont dans la droite ligne de la réforme du permis de conduire enclenchée il y a quelques mois.

Le CNPA Education et Sécurité Routières accueille très positivement ces mesures qui renforcent un peu plus les formations de qualité dispensées par les auto-écoles de proximité. Ces formations, alliant théorie et pratique, à l'instar du simulateur et de la formation « boîte mécanique », ne peuvent être effectuées que par des auto-écoles de proximité, s'appuyant sur un local physique et le suivi en continu par des enseignants de la conduite.

Les auto-écoles en ligne, intervenant en-dehors de tout local physique, ne pourront pas prétendre à ces nouvelles dispositions contribuant à cette formation de qualité et de proximité.

Patrice Bessone, président du CNPA Education et Sécurité Routières, rappelle : « *Nous accueillons avec satisfaction ces annonces. Ces mesures confirment le rôle incontournable des auto-écoles de proximité en faveur d'une formation de qualité, liée à un local, et s'appuyant sur un suivi pédagogique régulier auprès des élèves. Les auto-écoles de proximité sont pleinement engagées en faveur de la sécurité routière des plus jeunes et du continuum de formation à la conduite* ».

**> À propos du CNPA**

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5<sup>ème</sup> branche économique de France avec 135 000 entreprises de proximité et 410 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.